

## **Conseil Municipal du 06/11/2023**

**Etaient Présents :** Audouin Karine, Balestro Yannick, Besnard Hervé, Courtier Dimitri, Daty Gabriel, Haquin Benoit, Hurtel Céline, Lacroix Vincent, Leiding Océane, Moreira Georges

**Procuration :** Jany Fabien à Georges Moreira

**Absents excusés :** Catuffe Jean, Cloarec Frédéric, Jany Fabien

**Convocation du : 02/11/2023**

**Ordre du jour :**

**1/ point sur les activités de fin d'année avec analyse des budgets**

**2/ Point d'information sur la réglementation des caméras de surveillance chez les particuliers**

**3/ Vente terrain cadastre 682-1028 de 1330m<sup>2</sup>**

**4/ Subventions et participations associations 2023**

**5/ Points divers**

Secrétaire de Séance : Leiding Océane

**Début de la séance : 20h00 le 06/11/2023**

Présentation du procès-verbal de la réunion du 10/10/2023 -> adopté à l'unanimité

**1/point sur les activités de fin d'année avec analyse des budgets :**

Prochaines dépenses prévues concernent le pot du maire pour le 11 novembre, les Cadeaux des enfants qui nous mènera peut-être à un dépassement d'environ 50€ de plus que la prévision.

Rappel : de la cérémonie du 11 novembre

Concernant le colis ancien et leur repas leur dépense se place sur le budget de l'année suivante sur l'année suivante.

**2/ Point d'information sur la réglementation des caméras de surveillance chez les particuliers**

Rappel la caméra doit être tournée sur la voie privée et autorisée sur la voie publique uniquement pour contrôler la surveillance de l'entrée d'une propriété privée et la capture vidéo y est interdite. Un rappel à ce sujet sera fait aux administrés.

**3/ Vente terrain cadastre 682-1028 de 1330m<sup>2</sup>**

Un Terrain appartenant à Monsieur Hamon est en vente. Ce dernier s'est rendu en Mairie proposer une proposition de vente à 22 000€, réflexion du conseil en règle générale les terrains non constructibles sont à 2€ du m<sup>2</sup> donc sa valeur serait estimée à 2660€, estime alors la proposition trop excessive.

#### **4/ Subventions et participations associations 2023**

AD'R FASO subvention accordée pour l'année 2022 la somme de 300€ 4 abstentions : Balestro Yannick, Besnard Hervé, Hurtel Céline, Lacroix Vincent adopté à 7 voix

APEB subvention accordée pour l'année 2022 la somme de 400€ à l'unanimité

Compagnie d'arc de Brégy subvention accordée pour l'année 2022 la somme de 400€ ne prend pas part au vote Daty Gabriel (fait partie de l'association) adopté à 10 voix

Foyer Rural de Brégy subvention accordée pour l'année 2022 la somme de 400€ adopté à l'unanimité

La Maisnie de Bregiacco subvention accordée pour l'année 2022 la somme de 300€ abstention de Balestro Yannick, Courtier Dimitri, adopté à 9 voix

#### **5/ Points divers**

**SMOTH** : prend en charge les nouvelles ouvertures de lignes

**Visite du département au sujet de travaux éventuels sur les routes départementales** : projection difficile, ils nous ont donc donnés des chiffres statistiques sur le nombre de voitures passants sur nos départementales selon eux entre 500 et 1000 véhicules

**Fin du conseil municipal à 20h45 le 06/11/2023**